

**Université du Québec à Montréal**  
**Département de science politique**  
**Automne 2023**

**POL8313-10**  
**ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE**  
**Lundi 9h30 – 12h 30**

**Professeurs :**

**Michèle Rioux et Sylvain Zini**

**rioux.michele@uqam.ca**

**zini.sylvain@uqam.ca**

**Disponibilités : sur rendez-vous**

---

### **DESCRIPTIF**

Ce séminaire a pour objectif d'approfondir, dans une perspective interdisciplinaire, l'étude des dynamiques nouvelles qui animent le monde et les relations économiques internationales contemporaines. Seront notamment abordés les thèmes suivants : la globalisation des entreprises et la mondialisation des marchés ; l'intégration économique mondiale et la reconfiguration des relations internationales qui en résulte ; les grands ensembles régionaux et leur avenir au sein de l'économie mondiale ; la réglementation et la régulation de l'économie mondiale ; les incidences de ces évolutions sur les politiques publiques et les stratégies des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

## INTRODUCTION

L'économie internationale et les relations internationales se sont développées comme deux disciplines distinctes, sans grand contact l'une avec l'autre. Confrontés à la réalité d'un monde divisé en États souverains, les économistes, eux-mêmes, ont pendant très longtemps fait de l'économie internationale une sorte de sous-champ à l'intérieur de leur propre discipline, ce dont témoigne le fait que dans la plupart des anciens manuels d'économie politique, l'économie internationale n'apparaissait qu'en fin d'ouvrage. Le chapitre qui lui était consacré reprenait, en la développant et en l'élargissant au fur et à mesure des développements théoriques, la théorie classique du commerce international développée par Ricardo, ce qui permettait tout autant de réfuter les arguments en faveur du protectionnisme que de conclure à l'émergence inévitable d'un monde sans frontières qui, régi par les seuls jeux d'une concurrence, doit conduire au marché mondial et à la mise en place d'une économie mondiale unifiée dans laquelle viennent se fondre les différents espaces économiques nationaux. Pour être plus complets et couvrir d'autres dimensions, les marchés financiers et les changes notamment, les manuels d'économie internationale n'en portaient pas moins tous des mêmes fondements théoriques pour déboucher sur les mêmes conclusions programmatiques. Avec l'institutionnalisation du libre-échange dans l'après-guerre, avec la globalisation des marchés ensuite, le noyau dur de l'économie internationale s'est trouvé ainsi conforté dans cette idée d'une sorte de fin de l'histoire. La globalisation actuelle en particulier sera le plus souvent présentée comme la phase la plus avancée d'un long processus historique d'intégration et d'homogénéisation des activités et des marchés à l'échelle de la planète, ce qui laisse entrevoir non seulement la fin de la division artificielle du monde, mais également la naissance d'une société économique mondiale.

### Deux approches de l'EPI

Par rapport à ce noyau dur de l'économie internationale, d'autres approches se sont développées en économie. Cherchant à intégrer les dimensions politiques à l'analyse pour ainsi mieux rendre compte des réalités économiques, certains économistes se sont en effet engagés dans deux directions.

(1) Une *première direction* a été prise par ceux qui ont voulu compléter l'analyse classique par une prise en compte des comportements et des logiques d'acteurs, en particulier les groupes de pression. Dans ce cas, la doctrine de base demeure valide, de même que les conclusions générales, mais les avancées et les reculs dans le libre-échange ainsi que les jeux politiques ou économiques qui viennent pervertir le fonctionnement des marchés vont se trouver ainsi expliqués par les comportements rationnels ou non des acteurs publics et privés. L'analyse se trouve ainsi enrichie, en particulier sur le plan situationnel et sur le plan politique. Deux conclusions sortiront. La première, c'est que l'action éclairée des pouvoirs publics ne doit pas consister seulement à faire du libre-échange la ligne directrice de la politique commerciale, mais également à intervenir dans le sens de l'intérêt général, autrement dit de telle manière que les marchés soient aussi concurrentiels et transparents que possibles, ou encore pour atteindre des objectifs

(2) . La seconde conclusion, c'est que l'intervention des autorités se trouve justifiée, non pas tant pour pallier les défaillances du marché que pour empêcher les abus de position dominante ou les comportements déloyaux. On retrouve ici le fil conducteur qui guide actuellement l'idée de bonne gouvernance, tant sur le plan domestique que sur le plan international. On notera que les auteurs qui se réclament de ce premier courant sont plus prompts à dénoncer les interventions indues des États ou les jeux des groupes de pression protectionnistes qu'à trouver une raison d'être à la coopération ou à dénoncer les jeux des groupes libre-échangistes.

(3) Une *seconde direction*, plus radicale que la première, a été prise par ceux qui, rejetant les hypothèses de convergence et d'égalité des chances entre les nations, vont plutôt mettre l'accent sur les structures de l'économie mondiale. Dans ce cas, on prendra en considération les différences entre les nations et les intérêts souverains, ce qui conduira à voir l'économie mondiale comme un espace hiérarchisé et structuré et à faire de l'État un acteur susceptible d'agir sur l'architecture de l'économie mondiale. Le concept de pouvoir est ainsi introduit dans l'analyse économique, soit au niveau du fonctionnement des marchés, soit au niveau des rapports entre les États, soit encore aux deux niveaux à la fois. Auquel cas, l'analyse s'orientera soit sur les entreprises et la logique d'accumulation qui les anime, soit sur la géoéconomie du monde, soit encore sur les rapports qui existent entre les évolutions des grands courants économiques internationaux et les transformations du système économique international. Au concept de pouvoir se trouve ainsi associé celui de domination, et à celui de domination celui de dépendance.

**Une première économie politique internationale** s'est donc ainsi construite, à l'intérieur même de la discipline économique et à l'interface de l'économique et du politique. Elle se divise en deux branches que nous pouvons qualifier de (1) fonctionnaliste pour la première et de (2) structuraliste pour la seconde. Bien qu'opposées l'une à l'autre, ces deux branches ont en commun néanmoins d'introduire les institutions dans l'analyse et de leur accorder une valeur instrumentale. Dans un cas, celles-ci favorisent ou pervertissent le fonctionnement des marchés concurrentiels ; dans l'autre, elles renforcent ou corrigent les inégalités qui naissent des rapports marchands.

À la différence des économistes, les politologues ne se sont véritablement intéressés aux dimensions économiques des relations internationales que fort tardivement. Les dimensions économiques des relations internationales n'ont jamais été totalement ignorées des spécialistes en relations internationales mais, soit elles ont été subordonnées aux dimensions traditionnelles de la sécurité, soit elles constituent un champ secondaire de la diplomatie traditionnelle des États. Le noyau dur de la théorie des relations internationales reste centré sur les rapports et l'équilibre de puissance entre les États, et c'est en fonction d'eux que les dimensions économiques sont introduites par la bande. La voie est ici étroite et l'univers théorique de la théorie avec sa vision d'un monde "tout État" (tout politique) est aussi caricatural que celle du monde "sans État" (tout économique) des économistes.

**Une seconde économie politique internationale** s'est ainsi progressivement constituée, à l'intérieur de la discipline des relations internationales. Son émergence est récente toutefois, et ce, même si elle a rapidement gagné en autonomie et en influence. Deux facteurs ont été déterminants dans son apparition. Le premier facteur a été l'institutionnalisation de la coopération économique internationale dans l'après-Guerre. Le phénomène, en large partie inexplicable par le noyau dur de la théorie, soulève une question de fond : pourquoi les États coopèrent-ils ? Ou pour dire les choses autrement, pourquoi les États, par nature égoïstes, coopèrent-ils malgré tout, en particulier dans un domaine où le résultat de la coopération est de réduire le pouvoir d'influence, pour ne pas dire de nuisance, des États. Le second facteur a été l'émergence rapide sur la scène internationale de nouveaux acteurs, à côté des États, et souvent plus puissants qu'eux. Parmi ces acteurs, les entreprises multinationales occupent une place de choix dans l'analyse dans la mesure où leurs pratiques et leurs décisions, en matière d'investissement et de localisation de leurs activités notamment, sont susceptibles de renforcer ou d'affaiblir l'identité des États. Avec la fin de la guerre froide qui a fait passer l'économie au premier plan, devant les préoccupations traditionnelles en matière de sécurité, et avec la globalisation qui est venue révéler la vulnérabilité des États, face à la mobilité des capitaux par exemple, cette seconde économie politique internationale est sortie de l'ombre et occupe dorénavant l'avant-scène de la discipline des relations internationales.

Effet de mode ou non, une véritable industrie littéraire s'est développée, sans que la qualité ne soit toujours présente ni que les sujets ne soient toujours traités sérieusement. Le thème de la fin de l'État ou sur celui, plus nébuleux, de l'émergence d'une société civile mondiale sont des thèmes qui illustrent ce problème. Malgré tout et fort heureusement, une longue tradition existe, à l'interface également de l'économique et du politique. Cette seconde économie politique internationale se divise elle aussi en deux branches distinctes, pour ne pas dire ennemies, que nous pouvons également qualifier de fonctionnaliste et de structuraliste, respectivement.

(1) La première branche, en mettant l'accent sur les interdépendances et les comportements des acteurs non-gouvernementaux, va faire de l'offre et de la demande d'institutions l'objet principal de son programme de recherche. La coopération économique internationale trouvera ainsi son fondement soit dans l'interdépendance des nations, soit dans les demandes des entreprises. Sécurité économique des nations ou sécurité économique des entreprises, l'objet de la coopération sera au travers des institutions qu'il s'agit de mettre en place de réduire la vulnérabilité des acteurs publics ou privés face aux aléas et aux incertitudes.

(2) La seconde branche va, quant à elle, mettre l'accent sur les structures et l'architecture du système international et faire de l'économie une variable sur laquelle il est possible pour les États d'agir dans une perspective d'équilibre de la puissance à l'intérieur de ce système. Là encore, deux angles d'analyse sont possibles, selon que l'on aborde le système économique international d'en haut ou d'en bas. D'en haut, si l'on s'intéresse aux rapports de puissance entre les États ; et d'en bas, si l'on s'intéresse aux nouveaux rapports de puissance, ceux des entreprises en particulier.

Il y a donc deux manières d'aborder l'économie politique internationale, par l'économique ou par le politique. Et dans les deux cas, deux approches sont possibles : l'une peut être qualifiée de fonctionnaliste et l'autre de structuraliste. Qui plus est, les approches fonctionnalistes économiques et politiques se rejoignent et se complètent. Il en va de même des approches structuralistes. Avec trois problèmes toutefois. À savoir pour le premier, qu'économistes et politologues se renvoient la balle. Les premiers reprochent aux seconds de ne pas faire d'économie et les seconds aux premiers, de ne pas prendre suffisamment au sérieux les rapports de pouvoir. Quant au second problème, il est plus fondamental encore. Dans un cas comme dans l'autre, on butte sur l'objet même de la discipline. L'économie politique internationale reste en effet ancrée dans un cas comme dans l'autre dans le socle de la discipline dont elle émerge, avec le résultat que l'analyse des institutions a tendance à écarter les préoccupations autres que celles qui entourent soit les questions de bien être, soit les questions de sécurité. Peu de place n'est ainsi accordée aux valeurs par exemple, et ce, même si tout un chacun sait que la coopération ne peut exister s'il ne s'agit par-là que de " libérer les marchés " ou d' " établir des rapports de puissance " par exemple. Pourtant, qu'il s'agisse des institutions ou du marché lui-même, leur construction ne se résume pas à une simple question d'intérêt ou d'efficacité. Nous sommes autant dans le domaine des choix collectifs que dans celui de l'action collective. Il ne s'agit pas de nous demander comment se construit ou se déconstruit un discours, mais plutôt comment se construisent les choix collectifs et l'action collective. Ajoutons simplement que c'est à ces deux niveaux que l'économie politique internationale prend tout son sens et suscite notre intérêt.

## **OBJECTIFS DU SÉMINAIRE**

Nous avons trois objectifs.

Premièrement, nous voulons croiser les apports de l'économie politique, de la science politique et du droit économique à l'analyse des relations économiques internationales et de l'économie mondiale. Notre démarche repose sur quatre éléments : 1) une division de l'histoire en périodes ; 2) la modélisation de ces périodes ; 3) une typologie des idées et des théories en économie politique internationale ; et 4) une réflexion sur le rôle des institutions. Notre démarche sera explicitée lors du premiers cours.

Deuxièmement, nous voulons appliquer notre démarche à plusieurs thèmes ou études de cas, notamment le commerce, l'innovation, les firmes multinationales ou transnationales, la concurrence, la finance ou encore les communications, mais une question concentrera notre attention : le concept d'économie de marché. Ce concept mais aussi les formes que prennent les marchés d'un pays ou d'un régime politique à l'autre suscitent de nombreux débats à l'heure actuelle. Au cœur de ces débats, le rôle et l'influence de l'État mais aussi la capacité des marchés à répondre à des problèmes aussi cruciaux que l'environnement, les pandémies ou encore les droits de chacun. Choix individuels et choix collectifs se croisent ici et en bout de ligne, est posée la question de l'action collective.

Troisièmement, nous initiions les étudiants à la recherche. Notre démarche s'inscrit dans le cadre de l'institutionnalisme pragmatique de l'action collective. Celui-ci repose sur quatre prémisses fondatrices : 1) les théories sont avant tout des guides pour la recherche, ou pour dire les choses autrement, des instruments pour collecter les faits, les ordonner et les rendre intelligibles ; 2) les théories ne sont que des hypothèses plausibles, en conséquence de quoi la lecture et l'analyse systématique des faits doit permettre non pas d'infirmer ou de confirmer celles-ci, mais de les améliorer et, le cas échéant, de les faire évoluer dans des directions nouvelles ; 3) l'action humaine n'est concevable qu'à l'intérieur des institutions, et une fois établies, elles l'orientent, la libèrent et la contrôlent ; et 4) les institutions sont structurantes mais elles évoluent aussi et se transforment sous l'action humaine, et sont donc perfectibles. En clair, il n'y a de théorie valide qu'ancrée dans les institutions et le monde n'est ni totalement anarchique ni totalement déterminé, mais construit.

## **ORGANISATION ET MODE D'ÉVALUATION**

Le séminaire combinera exposés magistraux, discussions théoriques et présentation des recherches.

### **(1) Discussions en classe 50 %**

Plusieurs textes seront en ligne (Moodle du groupe cours). Nous vous demandons également de vous procurer à la COOP UQAM :

- C. Deblock et M. Rioux, *De la nationalisation du monde à la globalisation*, Verbatim, PUL, 2013. <https://www.pulaval.com/livres/de-la-nationalisation-du-monde-a-la-globalisation>
- E. Boulanger, E. Mottet et M. Rioux, *Mondialisation et connectivité : les enjeux du commerce, de l'investissement et du travail au XXIe siècle*, PUQ 2019, 412 pages. <https://www.puq.ca/catalogue/livres/mondialisation-connectivite-3735.html>

Les discussions seront l'occasion pour les étudiantes et les étudiants de revenir sur les concepts abordés dans l'exposé magistral et dans les textes. Chaque discussion sera présidée par un-e étudiante à qui il sera demandé de diriger les débats et de faire la synthèse des discussions. Pour lancer les discussions, il sera demandé à un-e étudiant-e de présenter les textes. Chaque participant-e au séminaire présentera une fiche synthèse (1 page, pt. 11) des lectures préparatoires à la discussion. Il est possible de résumer chaque lecture ou de réaliser un résumé global des textes étudiés. Chaque fiche doit être faire une mise en perspective des contributions scientifiques des textes et poser des questions en guise d'ouverture pour les discussions. Il faut, chacun, préparer une intervention de 2 minutes pour la participation.

### **(2) Travail de recherche et présentation en classe lors d'un colloque étudiant 50 %**

Les étudiants (es) auront à réaliser un travail de session, de 30 pages conformément aux normes en vigueur au Département de science politique, sur l'un des thèmes abordés durant la session. La formation d'équipes de deux est possible, sinon très fortement suggérée si les étudiants proviennent de deux disciplines différentes. Une question de recherche doit être formulée, l'approche suivie dans le traitement du sujet doit être interdisciplinaire et le rapport final doit être accompagné d'un résumé des principales conclusions de la recherche. Priorité doit être accordée aux documents et informations primaires.

Le travail doit comporter trois parties : (1) tour d'horizon des débats théoriques : (2) analyse historique, institutionnelle et factuelle ; (3) enjeux actuels et une analyse fondée sur des questionnements théoriques. Les travaux doivent être soumis en ligne sur le Moodle.

- Semaine 3 : choix du sujet, présentation de la question de recherche, et exposition de la démarche (2 pages). 5 points
- Semaine 8 : rapport intérimaire (15 pages). Le rapport devra présenter le tour d'horizon des débats théoriques et donner les grandes lignes des parties (2) et (3). 10 points
- Présentation des recherches en atelier fermé et retroaction: semaine 15 points (10 minutes de présentations et 10 minutes de questions)
- Fin de session: remise du rapport final doit se faire au plus tard dans la semaine qui suit le dernier séminaire. 30 points.

Lectures supplémentaires (de base) au besoin :

Pierre Berthaud, Gérard Kebabdjian (2006), *La question politique en économie internationale*, La Découverte, Paris.

<https://www.lisez.com/livre-grand-format/la-question-politique-en-economie-internationale/9782707149015>

Gerard Kebabdjian (1999), *Les théories en économie politique internationale*, Le Seuil,

<https://www.amazon.ca/-/fr/GERARD-KEBABDJIAN/dp/2020360551>

Stéphane Paquin (2021), *Introduction à l'économie politique internationale*, Armand Colin, 187 pages.

[https://www.renaud-bray.com/Livres\\_Produit.aspx?id=3440049&def=Introduction+%C3%A0+l%27%C3%A9conomie+politique+internationale%2CPAQUIN%2C+ST%27%C3%89PHANE%2C9782200628345](https://www.renaud-bray.com/Livres_Produit.aspx?id=3440049&def=Introduction+%C3%A0+l%27%C3%A9conomie+politique+internationale%2CPAQUIN%2C+ST%27%C3%89PHANE%2C9782200628345)

## PLAN DU SÉMINAIRE

---

### **Semaine 1 (11 septembre): Introduction générale. L'économie politique internationale en trois temps**

### **Semaine 2 (18 septembre): Grille d'analyse : le quadrant des théories en EPI**

A lire pour discussion à la semaine 2 :

- Peter A. Hall et Rosemary C.R. Taylor, *Political science and the Three New Institutionalisms*, Max Plank Institut, 96/6. [https://www.mpifg.de/pu/mpifg\\_dp/dp96-6.pdf](https://www.mpifg.de/pu/mpifg_dp/dp96-6.pdf) (en français : Peter A. Hall et Rosemary C.R. Taylor, "La science politique et les trois institutionnalismes", *Revue française de science politique*, 1997, Volume 47, no. 3, pp. 469-496)
- Christian Deblock et Michèle Rioux, *De la nationalisation du monde à la globalisation*, Verbatim, PUL, 2013. Livre à acheter à la COOP.
- Gérard Kébabdjian, *La théorie de la régulation face à la problématique des régimes internationaux*, <http://www.redcelsofurtado.edu.mx/archivosPDF/kabad1.pdf>

### **Semaine 3 (25 septembre): Internationalisation. Temps 1 : libre-échange et protectionnisme**

A lire pour discussion à la semaine 3:

- Introduction et Chapitre 2, E. Boulanger, E. Mottet et M. Rioux, *Mondialisation et connectivité : les enjeux du commerce, de l'investissement et du travail au XXIe siècle*, PUQ 2019.
- Semaine 3 : choix du sujet, présentation de la question de recherche, et exposition de la démarche (2 pages). 5 points

### **Semaine 4 (2 octobre): Internationalisation. Temps II : la libéralisation ordonnée et la reconstruction de l'économie mondiale**

A lire pour discussion en classe à la semaine 4 :

- Discussion autour des projets de recherche

## **Semaine 5 (9 octobre): congé.**

## **Semaine 6 (16 octobre): Le libre-échange au temps de la globalisation**

A lire pour discussion en classe à la semaine 6 :

- Chapitres 10, 11, 13 et 24, E. Boulanger, E. Mottet et M. Rioux, *Mondialisation et connectivité : les enjeux du commerce, de l'investissement et du travail au XXIe siècle*, PUQ 2019.

## **Semaine 7 (23 octobre) : semaine de lecture**

## **Semaine 8 (30 octobre) : Les FMN, nouvelles puissances du monde et transformation numérique**

A lire pour discussion en classe à la semaine 8 :

- Chapitres 7, 18 et 23, E. Boulanger, E. Mottet et M. Rioux, *Mondialisation et connectivité : les enjeux du commerce, de l'investissement et du travail au XXIe siècle*, PUQ 2019.
- Semaine 8 : rapport intérimaire (15 pages). Le rapport devra présenter le tour d'horizon des débats théoriques et donner les grandes lignes des parties (2) et (3). 10 points

## **Semaine 9 (6 novembre) : Les accords régionaux et bilatéraux**

A lire pour discussion en classe à la semaine 9 :

- Chapitres 11 et 17, E. Boulanger, E. Mottet et M. Rioux, *Mondialisation et connectivité : les enjeux du commerce, de l'investissement et du travail au XXIe siècle*, PUQ 2019.

## **Semaine 10 (13 novembre) : La gouvernance de l'investissement**

A lire pour discussion en classe à la semaine 10 :

- Chapitres 7, 20 et 23, E. Boulanger, E. Mottet et M. Rioux, *Mondialisation et connectivité : les enjeux du commerce, de l'investissement et du travail au XXIe siècle*, PUQ 2019.

## **Semaine 11 (27 novembre) :**

A lire pour discussion en classe à la semaine 11 :

- D. Plihon, « II. La globalisation financière ». dans Agnès Bénassy-Quéré, Christian Chavagneux, Dominique Plihon, et Michel Rainelli, *Les enjeux de la mondialisation*, Paris: La découverte, coll. Repères, 2019, pp. 23-41.
- G. Capelle-Blancard et J. Couppey-Soubeyran, « Une régulation à la traîne de la finance globale ». *L'Économie politique*, no 77, 2018, pp. 23 39.

## **Semaine 12 (4 décembre) : Gouvernance du travail**

- Chapitres 4 et 12, E. Boulanger, E. Mottet et M. Rioux, *Mondialisation et connectivité : les enjeux du commerce, de l'investissement et du travail au XXIe siècle*, PUQ 2019.

## **Semaine 13 (20 novembre) : Géoéconomie, géopolitique et compétitivisme**

A lire pour discussion en classe à la semaine 11 :

- Chapitres 13, 15 et 17, E. Boulanger, E. Mottet et M. Rioux, *Mondialisation et connectivité : les enjeux du commerce, de l'investissement et du travail au XXIe siècle*, PUQ 2019.

## **Semaine 14 (11 décembre) : Présentations**

## **Semaine 15 (18 décembre) : Fin des présentations et remise de la version finale des travaux de recherche.**

### **Quelques sites et revues utiles**

- \* CEIM <https://ceim.uqam.ca/>
- \* Interventions économiques (revues.org) (<https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/>)
- \* Journal of International Economic Law (<https://academic.oup.com/jiel>)
- \* Review of International Political Economy (<http://www.tandf.co.uk/journals/titles/09692290.asp>)
- \* New Political Economy (<http://www.shef.ac.uk/uni/academic/N-Q/perc/npe/>)
- \* The World Economy (<https://onlinelibrary.wiley.com/journal/14679701?af=R>)
- \* Transnational Corporations Journal (<https://unctad.org/fr/node/52>)
- \* The International Economy <http://www.international-economy.com>



# CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES  
ET DE MONITORAT POUR  
LES ÉTUDIANT.E.S EN  
SCIENCE POLITIQUE

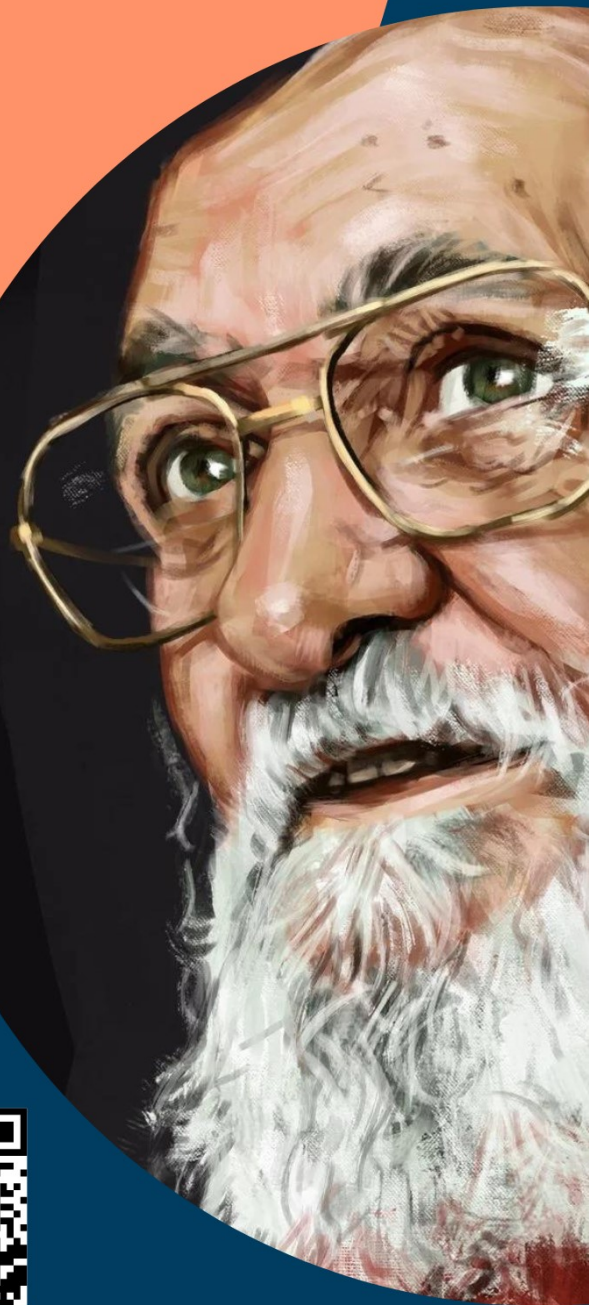
---

LOCAL R-3485

---

DU LUNDI AU JEUDI:  
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire  
Instagram: Centrepaulo  
Youtube: Centre Paulo Freire



## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

## POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

### Pour plus d'information :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

[harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

## **POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)**

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

### **Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

**La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.** Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

### **Pour plus d'information :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

[harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



## Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens ([desbiens.marc-olivier@uqam.ca](mailto:desbiens.marc-olivier@uqam.ca)), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



**Infosphère** est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

*\*Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*